

---

## PROCEDURE POUR DECLARER UN SINISTRE

Pour déclarer un sinistre, il convient de nous transmettre par courrier ou par mail (valdahon-valassur@gan.fr) les éléments ci-après et de nous les transmettre dans les meilleurs délais.

### En cas de frais vétérinaire

- Certificat / Facture de vétérinaire mentionnant les circonstances de l'accident
- L'attestation d'assurance sur laquelle figure le nom du chien blessé
- Une déclaration des circonstances de l'accident, voir formulaire ci-dessous
- Certificat de soins pour chiens de chasse, voir au verso

### En cas de mort du chien

- Certificat / Facture de vétérinaire mentionnant les circonstances de l'accident et indiquant la valeur du chien
- L'attestation d'assurance sur laquelle figure le nom du chien décédé
- Le certificat de pedigree du chien si celui-ci en possède un
- Une déclaration des circonstances de l'accident, voir formulaire ci-dessous
- Certificat de soins pour chiens de chasse, voir au verso

Le traitement de votre dossier ne pourra être fait qu'à partir d'un  
**dossier complet.**

---

## DECLARATION DE SINISTRE CHASSE

Assuré : M Mme, Sté : .....

Adresse : .....

.....

Tel : ..... Mail : .....

Contrat : .....

Sinistre survenu le : .....

Lieu du sinistre : .....

Chien concerné : .....

Identification du chien (puce ou tatouage) : .....

Circonstances précises : .....

.....

.....

.....

.....

Fait à ..... , Le : .....

Signature de l'assuré :

# CERTIFICAT DE SOINS POUR CHIENS DE CHASSE

**Ce certificat doit être rempli par votre vétérinaire et transmis avec votre déclaration de sinistre et la facture des soins vétérinaires.**

Nom du chien blessé : ..... N° de tatouage/puce électronique : .....

Avez-vous vérifié personnellement cette identification :  OUI  NON

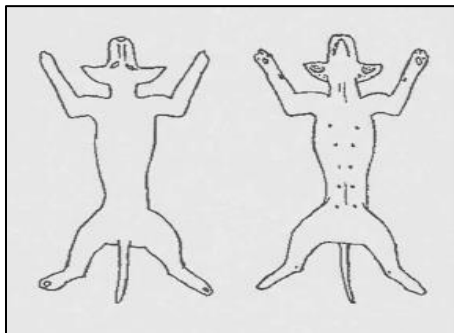
Race : ..... Date de naissance : ...../...../..... Sexe  Mâle  Femelle

Date du sinistre : ...../...../.....

Sinistre causé par un sanglier :  oui  non  autre cause. Laquelle : .....

Date facture : ...../...../..... N° de facture : ..... Montant de la facture : .....

## Localisation des plaies :



### Description des plaies (entourer) :

Unique – Multiples – Souillée – Surinfectée

Cutanée – Musculocutanée

Perforant le thorax – Pneumothorax – Hernie diaphragmatique

Perforant l'abdomen – Eventration – Hernie

Yeux – Bouche – Nez – Oreille – Queue

Section tendineuse ou ligamentaire

Hémorragie

Externe – Interne

Modérée – Importante

Entorse – Luxation - Fracture

Foyer ouvert - Foyer fermé

Protocole anesthésique :

Description de l'acte chirurgical :

Hospitalisation :  oui  non

Soins en hospitalisation :

Traitement prescrit :

Pronostic (possibilité de complications, visite de contrôle à prévoir.....) :

Date, cachet et signature du vétérinaire.

### Information aux assurés et aux vétérinaires

La certification vétérinaire est soumise à de règles strictes.

**Un vétérinaire ne peut attester que des faits dont il a vérifié lui-même l'exactitude.**

L'attestation de faits inexacts ou antidatés est punie par la Loi :

Le vétérinaire risque une condamnation pénale à un an d'emprisonnement et 15000€ d'amende et une condamnation disciplinaire qui peut aller jusqu'à l'interdiction temporaire d'exercer.

L'utilisateur risque une condamnation pénale à un an d'emprisonnement et 15000€ d'amende ainsi qu'une annulation de son contrat d'assurance, ainsi que la restitution des indemnités injustement perçues.

La Compagnie se réserve le droit de faire procéder à une expertise de l'animal.

(Art 441-7 du Code pénal, Art R242-30 du Code rural, Art L113-8 du Code des Assurances)